

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 16 OCTOBRE 2018 • PARIS



MAÎTRISEZ L'ORDONNANCE DU 16 MAI 2018

# DDA

Premiers retours d'expériences sur la réforme  
de la distribution d'assurance



Une attestation vous sera remise  
validant 7 heures de formation

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)



### Johanne COUTIER

Directeur Adjoint  
 Département Droit des Affaires  
 Fiscalité - Banque - Assurance  
 @EfeJuridique

La directive sur la distribution d'assurances bouleverse la donne européenne en imposant de **nouvelles obligations à tous les distributeurs et concepteurs de produits d'assurance**, c'est pourquoi **son ordonnance de transposition** est très attendue par les acteurs du marché. Elle impose notamment de **nouvelles exigences en matière de surveillance et de gouvernance produit, de communication avec l'IPID et impose la formalisation et la traçabilité du conseil donné.**

EFE a conçu pour vous cette journée de conférence éminemment pratique, afin de vous permettre de bénéficier des premiers retours concrets sur l'application de **DDA à la lumière de l'ordonnance de transposition** et de maîtriser toutes les conséquences sur vos pratiques avec les plus grands **spécialistes de la matière.**

#### POUR QUI ?

Au sein des compagnies d'assurances, cabinets de courtage, agents généraux, banques, mandataires d'intermédiaires, conseils en gestion de patrimoine, CIF, sociétés de gestion, concessionnaires, agences de tourisme, postes, supermarchés..., cette conférence s'adresse aux :

- Directeurs commerciaux
- Directeurs marketing
- Responsables juridiques
- Consultants et avocats
- ... et à toute personne concernée par le conseil et la vente de produits d'assurance

#### POURQUOI ?

- **Faire un point opérationnel** de tous les impacts de l'ordonnance transposant la directive sur la distribution d'assurances, **pour les intermédiaires comme pour les assureurs**
- **Anticiper les bonnes pratiques** face à la nouvelle donne

#### COMMENT ?

- **Documentation** remise à chaque participant au début de la conférence
- Présentations définies **en étroite collaboration avec les intervenants** pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- **L'alternance d'exposés et de débats** garantit une véritable interactivité. Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants

#### LES ACQUIS

- Maîtriser les impacts concrets pour les intermédiaires comme pour les assureurs de l'ordonnance de transposition de DDA
- Maîtriser les nouvelles exigences et les règles de bonne pratique, notamment en termes de conseil, de rémunération et de conflit d'intérêts
- Analyser les impacts sur la gouvernance produit, le nouveau cadre des produits d'investissement assurantiel et le renforcement des contrôles sur la distribution en assurance



## MARDI 16 OCTOBRE 2018

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

**Pierre-Grégoire Marly**

Professeur agrégé des Facultés de droit

Directeur du Master de Droit des assurances du Mans

Directeur de l'Institut des Assurances de Paris-Sorbonne

**8h45** Accueil des participants

**9h00**

### **EIPID et KID : quand ? Comment ? Quel impact de la nouvelle ordonnance ?**

- Faites le point sur le contenu de l'IPIID et du KID

- Quelle mise en œuvre d'un point de vue opérationnel ?

**Marion Camier**

Juriste Conseil

**BPCE**

**Fabrice Niamké**

Juriste

**EUROP ASSISTANCE**

**10h00**

### **Dématérialisation de la distribution d'assurances : quels sont les points de vigilance ?**

**Simon Lazzari**

Avocat

**ERNST & YOUNG SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

**11h00** Café-Networking

**11h15**

### **ACPR : quelle vision de l'ACPR sur la mise en œuvre de DDA depuis l'ordonnance de transposition ?**

**Benoît Ehret**

**ACPR**

**12h15**

### **La gouvernance des produits : comment la mettre en place ?**

- Quel partage des rôles entre concepteur et distributeur dans ce mécanisme de surveillance et gouvernance des produits ?

- Comment déterminer un marché cible de clients ?

- Comment les risques encourus par ce marché cible vont-ils être évalués ?

- Quelle stratégie de distribution et de suivi des contrats mettre en place au sein de votre entreprise ?

- Comment identifier les obligations incombant aux producteurs sans limiter le devoir de conseil des distributeurs ?

- Comment intégrer les nouvelles modalités au niveau opérationnel ?

**Maud Schnunt**

Direction conformité

**COVEA**

**13h15** Déjeuner

**14h30**

### **Rémunérations : quelle politique ? Quelle transparence ?**

- Les critères d'une rémunération conforme à DDA

- Le degré de transparence requis : quel niveau d'information pour les souscripteurs ?

• Selon les produits

• Selon les souscripteurs

- Quelle évolution des relations contractuelles avec les distributeurs ?

**Myriam Bourreau-Guérinière**

Responsable Pôle Distribution - Direction Juridique

**AXA FRANCE**

**15h30** Café-Networking

**15h45**

### **Conflits d'intérêts : quelle politique, quel suivi ?**

- Cartographies

- Procédures

- Dispositifs organisationnels

- Sociétés liées

- Incitations - rémunérations

**Cécile Boriaud**

Directrice Juridique

**MUTAVIE**

**16h45**

### **Conseil, adéquation, cohérence... : comment s'y retrouver ? Comment mettre en pratique ?**

- Comment valoriser la définition du conseil comme une activité de distribution à part entière ?

- Quelle sera l'incidence de cette définition sur la responsabilité du distributeur ?

- Quelle est la marge de manœuvre de la France dans la transposition des dispositions de DDA relatives au conseil ?

- Comment construire un nouveau document de conseil DDA compliant ?

- Comment maîtriser la nouvelle gradation du conseil, depuis le test de cohérence jusqu'au conseil indépendant ?

**Pierre-Grégoire Marly**

**17h45** Clôture de la conférence

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements programme

Posez vos questions à Johanne coutier

Tél. : 01 44 09 24 11 • jcoutier@abilways.com

## Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr • www.efe.fr

## Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail [correctionbdd@efe.fr](mailto:correctionbdd@efe.fr)

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

## Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : [solution@netbba.com](mailto:solution@netbba.com), en précisant que vous participez à une formation EFE.

## Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

## Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet [www.efe.fr](http://www.efe.fr) ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

## Date et lieu de la formation

**MARDI 16 OCTOBRE 2018 • PARIS**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous  
sur votre  
smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : [correctionbdd@efe.fr](mailto:correctionbdd@efe.fr)

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la formation " **DDA** " (code 11641) le 16 octobre 2018

**OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Banque "

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone portable \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

E-mail du responsable de formation\* \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable hiérarchique \_\_\_\_\_

E-mail du responsable hiérarchique\* \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° SIRET

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal  Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

11641WEB



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

